

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	25 (1917)
Heft:	12
Rubrik:	Colonnes de transports de la Croix-Rouge suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire

Page	Page
Colonnes de transp. de la Croix-Rouge suisse 133	Nouvelles de l'activité des sociétés : Sect. de
Une leçon antialcoolique (suite et fin) . . 135	Neuchâtel de l'Alliance suisse des gardes-
Ce que coûte la tuberculose au peuple suisse 141	malades ; Alliance des samaritains, Comité
Pour mettre du linge frais à un malade . . 142	central ; Société militaire sanitaire suisse . 142

Colonnes de transports de la Croix-Rouge suisse

Nous extrayons du Rapport de la Croix-Rouge suisse (1916) les renseignements qui suivent :

Le service des *Colonnes de la Croix-Rouge* a accusé cette année une activité notamment plus grande qu'en 1915.

D'une part, la colonne d'Aarau, qui n'existant plus que sur le papier depuis bon nombre d'années, a repris vie. Non seulement elle s'est pourvue d'un instructeur, en la personne de M. le premier-lieutenant Lindt, mais encore lui a-t-il été accordé exceptionnellement, pour son organisation, un cours de huit jours, dont le Département militaire fédéral a bien voulu prendre les frais à sa charge. L'inspection passée par le médecin en chef de la Croix-Rouge a montré toute l'utilité de ce cours et il faut espérer que désormais la colonne d'Aarau manifestera elle aussi une activité intense et surtout durable.

D'autre part, une nouvelle colonne, forte de 50 hommes, s'est également constituée à Genève grâce aux efforts infatigables

de M. Maurice Dunant. Elle est instruite par M. le capitaine Bolle. C'est avec joie que nous constatons que maintenant la Suisse romande compte deux colonnes de la Croix-Rouge, une troisième étant d'ailleurs en voie de formation. Nos colonnes sont ainsi au nombre total de 16, dont la plus forte de 74 hommes et la plus petite de 20 hommes. Avec la réduction projetée des effectifs le nombre de nos colonnes pourrait maintenant déjà être augmenté considérablement.

Les colonnes ont eu l'occasion, en 1916, de s'exercer au point de vue militaire et surtout au point de vue pratique également en dehors des exercices ordinaires. Les trains d'invalides de la guerre, très peu nombreux, n'ont, il est vrai, permis qu'à quelques-unes de faire le service de transport. En revanche, comme les hommes n'eurent pas à faire de service auprès de la troupe, le médecin en chef jugea le moment venu d'ordonner pour une fois de nouveau un cours central. Ce cours,

qui fut suivi par 100 hommes, a eu lieu à Worb du 22 au 31 octobre. Outre l'instruction militaire, il a porté notamment sur la confection de matériel d'hôpital improvisé. On tenait, en effet, à déterminer en combien de temps et de quelle façon les hommes seraient à même d'établir un certain nombre de lits, tables de nuit et autres objets, problème qui a été résolu d'une manière satisfaisante. Le cours était commandé par le capitaine Grutter, à Biel, secondé, pour l'instruction, d'un sergent-major et d'un caporal sanitaires de l'armée active ainsi que d'un sergent d'infanterie et d'un chef de colonne, l'un et l'autre membres d'une colonne. Dans son rapport, le commandant du cours exprime le vœu qu'il soit apporté plus d'uniformité dans le détail de l'équipement et, surtout, il insiste sur la nécessité d'introduire des cours de cadres, les expériences faites ayant montré que beaucoup de sous-officiers manquent encore passablement d'instruction militaire.

Un fait de première importance a été pour nos colonnes, en 1916, le rééquipement des hommes, qui a enfin pu s'effectuer. Nous avons eu grand'peine à nous procurer le drap nécessaire, car nos hommes ne devaient évidemment passer qu'après les troupes ordinaires du service de santé en ce qui concerne ce rééquipement. Régulièrlement celui-ci incombaît au Département militaire fédéral. Vu toutefois les lourdes charges dont était grevé le budget de ce Département, nous aurions dû attendre longtemps encore avant de voir se réaliser les vœux concernant la délivrance des nouveaux uniformes aux colonnes de la Croix-Rouge. Aussi notre médecin en chef décida-t-il, pour faire droit à ces vœux parfaitement légitimes, d'imputer les frais du rééquipement — achat du drap et confection des uniformes — sur le produit de la collecte faite à l'occasion de la

mobilisation, puisqu'aussi bien c'était au service de l'armée que les anciens uniformes avaient été usés. Le Département militaire fédéral s'est déclaré d'accord et il a livré à la Croix-Rouge du drap au prix coûtant, lui allouant en outre une subvention de 10,000 fr. pour les frais de confection. Entre temps, nous avions de notre côté fait tous les préparatifs nécessaires, de sorte qu'à la livraison du drap on put immédiatement se mettre à l'ouvrage. Bientôt, toutefois, on se heurta à de nouvelles difficultés. Presque toutes les colonnes, en effet, avaient demandé instamment que vu ces temps de chômage l'on eût égard aux sections dans l'adjudication de la confection des uniformes; et elles nous donnaient les garanties les plus formelles de bien-façon. Afin de faire notre possible pour les sections, nous déférâmes à ces vœux. Toutefois, nous ne tardâmes pas à avoir des déboires. Le contrôle du travail, dont le service technique du Département militaire avait bien voulu se charger, montra en effet que pour presque toutes les colonnes la confection était insuffisante, bien que les uniformes eussent été coupés dans les ateliers militaires fédéraux. Aussi ledit service exigea-t-il qu'à l'avenir les uniformes fussent terminés également par ces ateliers. Désormais, donc, les colonnes devront envoyer, pour leur rééquipement, des cartes de mesures remplies exactement, sur quoi on leur livrera les uniformes, tout prêts, aussi longtemps que les stocks de drap le permettront. — D'une manière générale, le nouvel uniforme est très seyant et les membres des colonnes en expriment toute leur satisfaction.

Un défaut dont nos colonnes pâtissent encore toujours, est le manque d'homogénéité, qui se manifeste non seulement dans l'extérieur de l'équipement, mais à d'autres égards encore. Il faudra un règlement général pour remédier au mal; à l'heure ac-

tuelle, néanmoins, alors qu'on est en passe d'établir un nouveau régime pour l'organisation et l'emploi des colonnes, il ne serait pas bon d'édicter pareil règlement et nos colonnes devront donc patienter quelque temps encore. — D'une manière générale, nous pouvons dire que les colonnes

de la Croix-Rouge ne manquent pas de bonne volonté et qu'on y fait œuvre utile quand bien même elles ne sauraient courir avec la troupe sanitaire régulière au point de vue de l'allure militaire et de la tenue.

Une leçon antialcoolique

(Conférence faite aux enfants des écoles par le Dr ***)

(Suite et fin)

Puis ce sont des troubles des mouvements. Cela commence par le tremblement des mains. Puis ces tremblements se propagent aux lèvres et à la langue.

Quelques fois ce sont des mouvements incohérents de tout le corps, des mouvements qui amènent une agitation extrême: l'alcoolique se débat, il veut fuir au risque de se tuer, il se démène au point qu'on ne peut plus le maîtriser, parfois les personnes qui interviennent sont frappées et battues sans pitié.

Les tremblements peuvent prendre la forme de vraies *crises* — comme les crises d'épilepsie. Tous les muscles sont contractés et agités; le visage est crispé, menaçant; la salive coule des lèvres, les yeux sortent des orbites et sont injectés de sang.

Enfin, les buveurs habituels sont sujets à des *attaques de delirium tremens*. Alors ils se débattent comme des fous et brisent tout ce qui leur tombe sous la main. Re-trouvant pour un instant une force colossale, ils enfonceront une porte, mettront à sac une chambre, et feront voler les uns par dessus les autres, meubles, tables, chaises, vaisselle, de façon à tout saccager. Ceux-là, il faut les interner dans un asile d'aliénés, car ils deviennent dangereux pour leur entourage.

C'est ainsi que vous voyez que l'alcoolisme mène à la *folie*, souvent à la démence incurable, et — abrutis par l'alcool — c'est à Préfargier, à Perreux, à la Waldau, à Cery, que beaucoup de nos alcooliques vont terminer leur misérable et inutile existence!.....

* * *

Nous avons vu tout à l'heure quels sont les effets de l'alcool sur le corps humain. Je vous ai rapidement expliqué comment l'estomac, le cœur, le foie, les reins, le cerveau et les nerfs, deviennent malades chez les personnes adonnées à l'alcoolisme.

Nous voulons étudier maintenant les *effets de l'alcool sur les poumons*.

Nos poumons sont des magasins à air, et, si l'air ne pénètre plus dans nos poumons, nous mourons bientôt, asphyxiés, étouffés.

A chaque inspiration que nous faisons, l'air se précipite dans nos deux poumons, pour fournir au sang l'oxygène dont il a besoin, l'oxygène qui est contenu dans l'air. Dans notre poitrine, dans nos poumons, l'air respiré se modifie: il en passe une certaine quantité dans le sang, et le sang se débarrasse de plusieurs poisons dans les poumons. Cela est spécialement le cas pour l'acide carbonique — un gaz — qui se